

NOMENCLATURE : 01 – 04



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION D'UN
SPECTACLE DEAMBULATION DANS LE CADRE DES
VACANCES DE LA TOUSSAINT LE VENDREDI 20
OCTOBRE 2023 A LA SALLE RENE HOUDART

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son
article R.2122-3,

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : AA/CD
Affaire suivie par Mr Abdelhamid
ANANE Directeur Adjoint du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230926-DEC_2023_318-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Considérant que la mise en place d'un spectacle
déambulation burlesque contemporain dans le cadre des
vacances de la Toussaint programmé le vendredi 20 octobre
2023 de 18h00 à 19h00 à la salle René HOUDART
nécessite la signature d'un contrat de cession avec la
société VIZUEL PRODUCTION représentée par Monsieur
Abder HRIR, en sa qualité de gérant.

Décision N°2023 – 318

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place d'un spectacle
déambulation burlesque contemporain dans le cadre des vacances de la Toussaint, animé par
la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR en sa qualité de
gérant, dont le siège social se situe 112 rue d'Hondschoote -Bureau B2 - Bâtiment
R.DOISNEAU – 59200 TOURCOING.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR, en sa qualité de gérant pour la mise en place d'un spectacle déambulation burlesque contemporain dans le cadre des vacances de la Toussaint le vendredi 20 octobre 2023 de 18h00 à 19h00 à la salle René HOUDART - rue de Marronniers - 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 1490 € TTC (Mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, la société VIZUEL PRODUCTION est assujettie à la TVA 5,5 % sous le numéro FR28440357663. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 26/09/2023

Pour le Maire
L'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH